

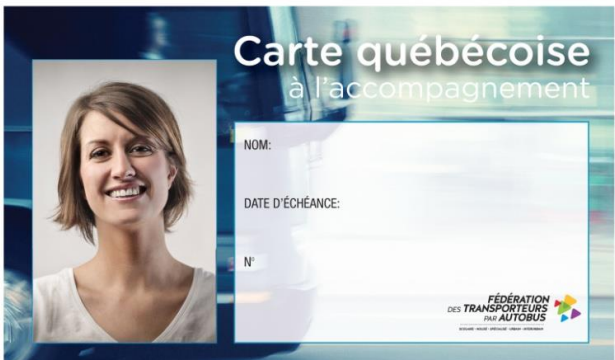
Gratuité accompagnateur-déplacement interurbain par autocar

Il en est de même pour la **Carte québécoise à l'accompagnement en transport interurbain par autocar** offerte par la Fédération des transporteurs par autobus et ses membres, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et le ministère des Transports du Québec.

Cette Carte s'adresse à **toutes personnes ayant un handicap permanent** âgées de 8 ans et plus, résidant au Québec, et ayant besoin d'un accompagnement pour leurs déplacements interurbains à cause de certaines limitations, certains besoins personnels et intimes qui ne peuvent être comblés que par l'aide d'un accompagnateur.

Ainsi, la carte à l'accompagnement permet d'obtenir, sans frais supplémentaires, sans procédures complexes et ce, sur l'ensemble du réseau interurbain par autocar québécois, **un titre de transport gratuit pour la personne accompagnatrice.**



Voici un exemple de la carte :



Présentation obligatoire au terminus au moment de l'achat du billet.

En cas de perte, retournez à:
5700, boul. des Galeries, #250, Québec G2K 0H5 - T. 418 476-8181

Cette carte est émise par la **Fédération des transporteurs par autobus** en collaboration avec:

Office des personnes handicapées Québec  Transports Québec 

Pour plus d'informations : www.federationautobus.com/carte-a-laccompagnement
Téléphone : **1-844-476-8181** (sans frais)